

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 mars 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 mars 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 74

**Etaient présents** : 59 (dont 2 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés** : 25

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Jacques NIVON -

**Excusés ayant donné pouvoir** : 15

Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - André DONZE a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Denis CONIL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Yoann GRONCHI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pierre COMBES

**Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil**

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

**Politique du logement et du cadre de vie**

**036-2023 Autorisation de signature de la convention de participation 2023 avec l'ADIL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 II 2° relatif à la compétence politique du logement et du cadre de vie ;

**Vu** le code la construction et de l'habitation, article L.366-1, qui définit les missions de l'ADIL notamment celles d'informations et de conseils auprès du public ;

**Considérant** que l'observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche mis en œuvre par l'ADIL est conçu comme un outil partagé avec les établissements publics de coopération intercommunale, au service de leurs politiques locales de l'habitat, la CCBDP souhaite, en 2023, participer à la gouvernance de l'observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche, bénéficiaire de travaux déclinés sur leurs territoires et contribuer financièrement à la mission d'observation assurée par l'ADIL de la Drôme.

En concertation avec l'ADIL, et en complément des données et indicateurs qui seront fournis pour l'année 2023, le programme de travail prévisionnel établi est le suivant :

- suivi des programmes habitat Petites Villes de Demain de Nyons et Buis les Baronnies ;
- panorama des copropriétés ;
- préfiguration d'un observatoire de l'habitat et du foncier conformément à la loi « Climat et résilience » et au décret à venir.

Cette mission est formalisée dans le cadre d'une convention de participation d'une montant annuel de 4 436 €, établi selon le barème en vigueur.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
décide**

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la convention de participation 2023 avec l'ADIL pour une durée d'un an ;

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de participation 2023 avec l'ADIL ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette participation ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 31/03/23

Mise en ligne le : 03/04/23

Ampliation à :